

pois. Il n'était point concluant en lui-même—je veux parler de l'incident de la jarretière—mais il prouve au moins que cette jeune femme, je pourrais presque dire une jeune fille, beaucoup plus jeune que son mari, se rendit à une représentation publique, dans une ville où elle était comparativement une étrangère, et que là, parlant à une personne qu'elle rencontrait pour la première ou la seconde fois, tint une conversation qui, selon moi, indiquait une femme très hardie, très téméraire, et certainement fort peu modeste. Je ne trouve pas que l'honorable député de Toronto ait insisté trop fortement sur cet incident. Il était de nature à causer beaucoup de tort, et il est très malheureux que la défenderesse y ait pris part. Bien que, comme chacun des membres du comité, j'eusse voulu pouvoir épargner cette jeune fille,—elle a toutes mes sympathies, autant qu'il m'est permis d'avoir des sympathies pour elle—je ne pouvais refuser de me rendre à l'évidence et je ne récuserai jamais un témoignage qui me paraît concluant. Nous aurions été heureux de lui épargner l'humiliation d'entendre prononcer contre elle un arrêt de divorce basé sur la seule raison pour laquelle ce parlement accorde le divorce; mais c'est une de ces tristes choses qu'on est obligé de faire lorsqu'on tient à remplir son devoir. Je crois sincèrement que les membres du comité qui ont recommandé l'adoption de ce rapport ont fait consciencieusement leur devoir. J'y ai pensé presque jour et nuit depuis que ce rapport a été déposé, me demandant si je m'étais trompé, si par hasard je n'aurais pas oublié quelque point important, ou été trop crédule, si je ne me serais point appuyé sur quelqu'un qui aurait été un roseau fragile. Je ne puis écarter le témoignage de ces hommes, Foster, Forrester, Smith, Howden et Wight, et dire qu'ils ne sont pas dignes de foi. Je ne puis le faire et je ne le ferai pas.

Maintenant, honorables sénateurs, vous avez une grande responsabilité devant vous, et j'espère que vous serez à la hauteur de votre devoir. J'ai parlé selon la conviction que je me suis formée d'après les témoignages: s'il avait été possible de sauver cette jeune femme des conséquences de ce rapport, je l'eusse fait avec bonheur; mais je ne peux pas le faire et je ne puis le vouloir.

L'honorable M. BOSTOCK: On a beaucoup parlé d'opposition aux vœux du comité.

Hon. M. KERR (Cobourg.

Pour moi, j'apprécie hautement le soin et la peine que le comité a pris d'étudier à fond ces questions qu'on lui soumet, et je crois qu'il lui en revient beaucoup d'honneur; mais il me semble que dans ce cas-ci, il existe une grande différence d'opinion même dans le comité, comme on pourrait bien le constater lorsque cette Chambre votera sur cette question. Conséquemment, en refusant d'accepter les conclusions du rapport, il est possible que nous soyons d'accord avec cette partie des membres du comité, qui, bien qu'ils n'aient pas dit grand chose, ont néanmoins apporté toute leur attention à élucider ce cas. Maintenant, parmi tous ces témoignages il y en a un qui m'a vivement frappé, c'est celui du nommé Howden. On a accepté son témoignage, mais il me semble qu'il est assez étrange qu'on en ait agi ainsi dans un cas de cette nature, attendu que ce témoin connaissait avant la séparation l'incident que l'on dit être très dommageable et qu'il n'en avait jamais parlé à M. Hadley.

En février 1903, il agissait en qualité d'avocat de M. Hadley, et, lorsque fut rédigé l'acte de séparation, il laissa M. Hadley donner à sa femme la somme de \$5,000. Il a déclaré devant le comité qu'il connaissait l'incident en question en 1903. Plus loin dans son témoignage, il dit: "Je n'ai jamais discuté ce point avec M. Hadley avant 1905." Or, cela forme une partie du témoignage sur lequel s'est basé mon honorable ami de Calgary dans ce cas, et d'après sa manière d'envisager la question, et d'après les déductions qu'il a tirées de ce témoignage, on serait porté à croire que cette madame Hadley était une très mauvaise femme. On accepte toute cette partie du témoignage, mais lorsqu'il s'agit de la conduite de madame Hadley après la séparation, on refuse de l'admettre. Or, il me semble que si madame Hadley était réellement aussi mauvaise qu'on la représente ici, la preuve qu'elle n'a pas continué après la séparation la vie qu'elle est supposée d'avoir menée lorsqu'elle vivait avec son mari, est un témoignage important et qui mérite d'être pris en considération.

Je pense que si elle avait été avant la séparation aussi mauvaise qu'on le dit, elle n'aurait pas changé si soudainement pour devenir une honnête femme après la séparation, avant même que le divorce ne fût demandé. Je trouve curieux que l'on n'ait